Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 8 (1935)

Heft: 9

Artikel: Convention ou confort

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-120119

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



CONVENTION

OU

CONFORT

Qu'il est difficile de secouer les préjugés, même lorsqu'il s'agit du chez soi qui devrait être à l'abri de certaines conventions sociales incompatibles avec une vie familiale confortable.

Les deux intérieurs que vous voyez ci-contre ont été montrés à l'Exposition de « La maison de campagne », à Bâle, cet été. Les deux chambres sont aménagées avec du bon mobilier de série exactement semblable, mais l'une est conventionnelle et l'autre confortable. Pour quelle raison?

Nous subissons, aujourd'hui encore, tout le poids de la tradition des siècles passés, où le bourgeois imitait le prince et où le prince suivait le monarque dans ses goûts fastueux. Les salons de Versailles se reflètent, bien pauvrement il est vrai, dans l'arrangement de maintes demeures, car nous meublons encore trop souvent pour les « visites » et non pour nous-mêmes. Une sorte d'apparat (qui parfois aussi est paresse d'esprit) préside à la disposition du mobilier: la table au milieu, les autres meubles contre les murs et voilà comment on obtient une symétrie périmée, une pièce inhabitable, un «salon» pour le dimanche.

En partant de l'idée qu'il faut manger, travailler et surtout se délasser dans la pièce où se réunit la famille, on rendra à cette chambre sa vraie fonction et l'on évitera un arrangement aussi désastreux. Le local ne sera plus un salon, il est vrai; ce sera la salle commune. Mais ici, à gauche, vous aurez commodément la place pour manger, plus loin un coin pour écrire et là-bas encore un bel emplacement bien confortable pour causer, fumer ou lire. Et avec cela, pas d'encombrement, le passage est libre pour tout le monde et chacun sait où il doit se diriger sans déranger personne. Ne voilà-t-il pas une bonne leçon pour chaque locataire et même pour l'architecte?

Je conviens que cela n'est pas toujours facile et que peut-être, après avoir considéré vos meubles, essayé un arrangement, vous renoncerez à transformer votre chambre. Ce serait une erreur que de vous décourager, car il y a finalement toujours une solution qui, sans être parfaite, vous donnera plus de confort et moins d'entretien. Cela ne vaut-il pas la peine de remuer deux ou trois fois vos meubles? Et avant tout, de reviser l'idée que vous vous faites sur l'ameublement?

